de Lac-Mégantic, Lac-Mégantic (Qué.); Crémerie Loranger, St-Étienne des Grès (Qué.); Placements des Bois-Francs, Victoriaville (Qué.); Produits Caillette Inc., Maskinongé (Qué.); Shefford Dairy Limited, Lawrenceville (Qué.); Coopérative Agricole de Maniwaki, Maniwaki (Qué.); Coopérative Agricole du bas Saint-Laurent, Mont-Joli (Qué.); Vermette et Fils, St-Agapit (Qué.); Ault Milk Products, Winchester (Ont.); Free's Creamery, Sunderland (Ont.); Kingston Creamery, Kingston (Ont.); Villa Nova Milk Products, Villa-Nova (Ont.); Medway Creamery, Ilderton (Ont.); New Dundee Cooperative Creamery, New Dundee (Ont.); Pembroke Creamery, Pembroke (Ont.); Stacey Brothers, Mitchell (Ont.); Teeswater Creamery, Teeswater (Ont.); United Dairy Products Cooperative, Toronto (Ont.); Dairy & Poultry Pool, Saskatoon (Sask.); Saskatchewan Cooperative Creameries, Regina (Sask.); Manitoba Dairy & Poultry Pool, Winnipeg (Man.); Central Alberta Dairy Pool, Red Deer (Alb.); Northern Alberta Dairy Pool, Edmonton (Alb.); Crapaud Creamery, Crapaud (Î.-P.-É.); Morell Creamery Cooperative Association, Morell (Î.-P.-É.).

### LES VENTES INTERPROVINCIALES DE BEURRE

### Question nº 899-M. Fairweather:

La Commission canadienne du lait vendra-t-elle au prix d'exportation le surplus de beurre de l'Ontario et du Québec aux provinces qui en manquent?

### L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non.

### LE CAS DE M. GABRIEL SAAB

### Question nº 901-M. Lambert (Bellechasse):

Est-ce que le docteur Gabriel Saab est à l'emploi du gouvernement et, dans l'affirmative, a) est-il employé par le ministère de l'Agriculture, b) à quel titre, c) quel est son traitement annuel?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le docteur Gabriel Saab est employé a) en vertu d'un contrat avec la Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture, durant la période du 8 octobre 1970 au 31 mars 1971, pour b) coordonner les projets spéciaux dans la province de Québec relatifs aux besoins en matière d'aménagement agricole, c) au traitement mensuel de \$2,000—maximum du contrat \$12,000.

# \*LES DROITS SPÉCIAUX AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

### Question nº 904-M. Fairweather:

Le gouvernement partage-t-il l'opinion du comité du développement international, présidé par le très honorable Lester B. Pearson, selon laquelle l'Association des droits spéciaux de tirage au financement du développement constituerait peut-être un nouveau genre d'aide et, dans l'affirmative, quelles mesures le Canada a-t-il prises en vue de faire accepter cette idée aux autres gouvernements?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'est pas encore arrivé à se faire une opinion définitive sur la possibilité et l'opportunité de relier les droits spéciaux de tirage au financement du développement. Nous considérons cependant qu'il s'agit là d'une proposition fort importante et qui demande une étude sérieuse.

La question a été examinée au cours de la dernière réunion annuelle des ministres des Finances du Commonwealth, à Chypre, et de la dernière réunion annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, à Copenhague. Elle est par ailleurs en cours d'étude au sein de diverses institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Nous allons nous-mêmes apporter le plus grand soin à son étude et prendre part aux diverses discussions internationales à ce sujet. Nous espérons en arriver ainsi à nous faire une idée plus claire des aspects complexes et importants que comporte cette question et à déterminer dans quelle mesure la communauté internationale appuie l'établissement d'un lien entre les droits spéciaux de tirage et le financement du développement.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES FERMETURES DE BUREAUX DE POSTE DEPUIS LE 1-1-1965—LE COÛT DES NOUVEAUX LOCAUX

### Question nº 145-M. Rynard:

- 1. Depuis le 1° janvier 1965, combien de bureaux de poste a-t-on fermés a) en Ontario, b) dans tout le Canada?
- 2. Depuis le 1° janvier 1965, combien de bureaux de poste a-t-on construits ou projette-t-on de construire dans des régions de moins de 2,000 habitants et quel a été le coût de chacun?
- 3. Depuis le 1° janvier 1965, quel a été le coût total de toutes les installations postales situées dans des résidences ou des établissements privés?
- 4. Quel est le coût actuel d'un bureau de poste ouvert au cours des cinq dernières années concernant a) le salaire d'un maître de poste, b) l'entretien, c) le chauffage et l'éclairage, d) la dépréciation de capital?

(Le document est déposé.)

### LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ— LES VENTES ET LES STOCKS DISPONIBLES

### Question nº 450-M. Korchinski:

- 1. Combien le gouvernement a-t-il versé depuis l'adoption de la Loi sur les réserves provisoires de blé?
- 2. Au cours des vingt dernières années, pour a) le blé, b) l'avoine, c) l'orge, d) le seigle, e) le lin, f) le colza, (i) quelles ont été les ventes totales en dollars, (ii) quel était le stock total pouvant être vendu à la fin de chaque récolte, (iii) quelle a été la diminution totale au Canada au cours de chaque année, (iv) quelles ont été les exportations totales au cours de chaque année?

(Le document est déposé.)

### DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte les avis de motion n° 9 et 183.

LA CONSTITUTION EN CORPORATION DU TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

### Motion nº 9-M. Saltsman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, la NCS Foundation et le Trust Général du Canada au sujet de la constitution en corporation de celle-là aux termes de la Loi sur les corporations canadiennes.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Olson.]